



REGLEMENT SPORTIF ET
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
ETAPE DU TOUR
EDITION 2019

Version mise à jour le 20 mai 2019

PREAMBULE

La 29ème édition de l'Étape du Tour, l'Étape du Tour (ci-après **l'Évènement**) est organisée le 21 juillet 2019 par Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour (ci-après **l'Organisateur** ou **A.S.O.**) avec le concours de « TDF Sport » et sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.).

Voyages Sport Organisation (V.S.O.) est la filiale de l'Organisateur, Groupement d'Intérêt Economique, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro C 409 758 448, ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour (ci-après **V.S.O.**), opérateur de voyages et vendant les prestations de tourisme, telles que proposées aux participants à l'Évènement dans le cadre de leur inscription.

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Évènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription Time To (son site web, son site mobile ou son application) (ci-après les **Conditions Générales de Vente de A.S.O.**), à l'exclusion des Prestations de Tourisme, telles que définies au préambule des Conditions Générales de Vente de V.S.O..
- (iii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de services de voyages, relatifs à l'Évènement, passée auprès de Voyage Sport Organisation (ci-après les **Conditions Générales de Vente de V.S.O.**).

Les termes « vous » « votre », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement, des présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O et des Conditions Générales de Vente de V.S.O. en cas de commande de Prestations de Tourisme.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée Time To (ci-après **Time To**), accessibles à l'adresse www.timeto.com/terms-of-use.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de Time To, les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O., les présentes Conditions Générales de Vente de V.S.O. et

le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de Time To.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Évènement <http://www.letapedutour.com/fr> . En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur Time To.

Important ! Rôle de Time To :

Le site Time To par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme Time To facilite les transactions réalisées sur cette dernière, Time To n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

En conséquence :

- D'une part, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Évènement autres que les Prestations de Tourisme, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Évènement, autres que les Prestations de Tourisme, et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.
- D'autre part, pour la vente des Prestations de Tourisme, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et V.S.O.. V.S.O. est responsable des ventes des Prestations de Tourisme et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et V.S.O..

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le **Règlement**) s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LE PARCOURS

L'Étape du Tour est une épreuve cyclosportive qui se déroulera dimanche 21 juillet 2019 sur l'itinéraire de la 20ème étape du Tour de France entre Albertville et Val Thorens, dont elle respectera le tracé (ci-après dénommée « l'Évènement »).

Cette épreuve sera chronométrée et organisée sur routes fermées à la circulation.

Le parcours de l'Évènement est d'environ 135 kilomètres.

Le détail du parcours sera présenté sur le site internet de l'Évènement et ses réseaux sociaux ultérieurement.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Évènement, vous devez être âgé de minimum dix-huit (18) ans au plus tard au 31 décembre 2019.

A l'issue de à franchir la ligne d'arrivée se verront récompensés lors d'une remise de prix se l'Évènement, plusieurs classements seront établis :

- Classement scratch féminin et masculin : les trois premières femmes et les trois premiers hommes déroulant à Val Thorens.
- Classement du meilleur grimpeur : un classement sera établi sur les temps cumulés des ascensions du Cormet de Roselend, de la côte de Longefoy et de la montée de Val Thorens. Ce challenge ne donnera pas lieu à une remise de prix.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

En participant à l'Évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une **licence F.F.C.** en cours de validité ;
- Ou de l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'Évènement.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme **en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI. Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française, anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise. Une traduction en française doit être jointe aux certificats médicaux rédigés en langue anglaise, espagnole, allemande, italienne ou portugaise.

Préalablement à l'Évènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée pourront être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur votre compte Time To.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Évènement et au maximum le 7 juillet 2019, permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier sur son compte Time To que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.

Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place, même dans les cas où le participant a téléchargé ces pièces sur son compte Time To. Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard ou lors de l'Évènement.

La participation à l'Événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque Participant du présent règlement.

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards ainsi que les puces de chronométrage seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant (uniquement si celui-ci n'a pas été déposé et validé en amont sur votre compte Time To),
- Votre convocation, disponible pour téléchargement sur votre compte Time To et/ou envoyé par e-mail en amont de l'Évènement,
- Votre pièce d'identité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Évènement, vendredi 19 juillet et samedi 20 juillet 2019, de 10h à 20h.

Village de l'Évènement : Parc Olympique, avenue Joseph Fontanet, Albertville (73200).

Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis le jour de l'Évènement.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2019

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur Time To (que ce soit par le site web www.time-to.com, son site mobile ou son application), à partir du jeudi 25 octobre à 15h.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de Time To. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire d'inscription à Time To et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de Time To et sa Politique de Confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

Toute inscription à un Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement. Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

TARIFS 2019

Pour des raisons de sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

1.4.1. Tarif des dossards

Pour rappel, la vente des dossards et produits associés est soumise aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O..

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Evènement :

- **PRESTATION « MON DOSSARD ETAPE » :**

Tarif 1 : 115 € (cinq quinze euros) du 25 octobre 2018 au 4 novembre 2018 inclus, dans la limite de 15 000 dossards, comprenant un dossard pour l'Evènement.

Tarif 2 : 135 € (cent trente-cinq euros) à partir du 5 novembre 2018, ou le cas échéant antérieurement, à la date où la vente de 15 000 dossards est atteinte, correspondant à la prestation « MON DOSSARD ETAPE », comprenant un dossard pour l'Evènement.

- **PRESTATION « MON ETAPE SOUVENIR » :**

Tarif 1 : 145 € (cent quarante-cinq euros) du 25 octobre 2018 au 4 novembre 2018 inclus, dans la limite de 15 000 dossards, comprenant un dossard pour l'Evènement, un album photo et une vidéo de votre course et un bidon souvenir.

Tarif 2 : 165 € (cent soixante-cinq euros) à partir du 4 novembre 2018, comprenant un dossard pour l'Evènement, un album photo et une vidéo de votre course et un bidon souvenir.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

1.4.2. Tarif des Prestations de Tourisme

Des prestations de tourisme (transport et hébergement), associées à l'acquisition d'un dossard permettant de participer à l'Evènement, sont également proposées. Pour rappel, les Conditions Générales de Vente de V.S.O. sont applicables à ce type d'achat.

- **PRESTATION « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 3* » :**

Tarif 1 : 700 € (sept cent euros) à partir du 25 octobre 2018, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 20 juillet et dimanche 21 juillet 2019 – à Val Thorens pour une (1) personne dans un hôtel trois (3) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée) et un parking à vélo sécurisé, ainsi que le transport en navette (bus, minibus ou voiture) de l'hôtel à Albertville, lieu du départ de la course.

- **PRESTATION « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HOTEL 4* » :**

Tarif 1 : 850 € (huit cent cinquante euros) à partir du 25 octobre 2018, comprenant le dossard pour l'Evènement, deux (2) nuitées – samedi 20 juillet et dimanche 21 juillet 2019 – à Val Thorens pour une (1) personne dans un hôtel quatre (4) étoiles, incluant un grand lit, deux (2) petits-déjeuners (un par nuitée) et une place (1) parking à vélo sécurisé, ainsi que le transport en navette (bus, minibus ou voiture) de l'hôtel à Albertville, lieu de départ de la course.

Les prix énoncés ci-dessous n'incluent pas toute autre dépense personnelle, notamment les pourboires et les autres repas en dehors des petits déjeuners.

1.5. ANNULATION A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription à l'Évènement sur Time To, dont la police est consultable sur Time To. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'Organisateur, de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre dossard uniquement, à l'exclusion de toute autre produit ou service commandé.

L'Organisateur

1.6. JURY OFFICIEL

Le chronométrage sera effectué avec un système de détection électronique.

L'ensemble du parcours sera chronométré et donnera lieu au classement final. Les trois ascensions nommées précédemment seront également chronométrées et donneront lieu au classement du meilleur grimpeur.

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Un temps réel limite pour franchir la ligne d'arrivée (au franchissement de la ligne de départ) est défini par l'Organisateur en fonction des difficultés du parcours, des contraintes techniques, etc. et est fixé à 9h30. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du Code de la route.

Tout Participant dépassant ce temps réel limite, même s'il franchi la ligne d'arrivée, sera déclassé.

L'ensemble des résultats sera publié sur le site internet de l'Évènement, ainsi que sur l'espace personnel Time To des Participants.

1.7. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par la Préfecture de Police, le service médical par la Croix Rouge Française et la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, moto-drapeaux signalant les zones dangereuses, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Les Participants devront respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'Organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif sécurité épreuve prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée.

1.9. CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce collée au verso de leur plaque de cadre) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course, à chaque antenne disposée sur le parcours de l'Évènement, et à l'arrivée. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être ni pliée ni endommagée. La plaque de cadre doit être fixée à l'avant du vélo. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans plaque de cadre pucée ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

1.10. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points de rapatriement mis en place par l'Organisateur. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Des moyens de rapatriement des Participants ayant abandonné et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

Afin d'assurer la sécurité des Participants et de permettre de planifier la réouverture des voies à la circulation automobile il est indispensable que les Participants ne dépassent pas les horaires de fin d'Évènement.

Trois dispositifs sont mis en place :

- Dispositifs fixes : points de rapatriement

Les emplacements et les horaires des points de rapatriement seront communiqués aux Participants en amont de l'Évènement (newsletters, site internet, réseaux sociaux) et lors du retrait des dossards.

Des barrières horaires sur les points de rapatriement seront déterminées, communiquées aux Participants (via le site internet de l'Évènement, les réseaux sociaux ainsi que sur le Village de retrait des dossards installé à Albertville) et mis en place. Ces barrières horaires correspondront aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de quitter l'emplacement indiqué (sauf pour suivre l'itinéraire de dérivation dans les conditions prévues ci-dessous).

En ne repartant pas des points de rapatriement avant l'horaire défini, le Participant sera mis hors course et ne figurera pas dans le classement de l'Évènement. Des moyens de rapatriement des Participants et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

- **Dispositifs fixes : itinéraires de dérivation**

Lorsque cela est possible des itinéraires de dérivation seront proposés aux Participants se trouvant hors délai mais ne souhaitant pas avoir recours au dispositif de rapatriement proposé. Ces itinéraires, moins exigeants sportivement que le parcours de l'Évènement, ne seront pas fermés à la circulation ni sécurisés par l'Organisateur. Les Participants y circuleront sous leur propre responsabilité.

Tout Participant décidant d'emprunter un itinéraire de dérivation sera détecté par le système de chronométrie et ne figurera pas dans le classement final de l'Évènement.

Les itinéraires de dérivation ainsi que les horaires de leur activation seront communiqués aux Participants en amont de l'Évènement (newsletters, site internet, réseaux sociaux) et lors du retrait des dossards.

- **Dispositif mobile : fin de course**

Le dispositif fin de course, composé au minimum d'une moto, d'une voiture et d'un bus, prendra uniquement en charge les Participants victimes de chutes, de casse mécanique ou de défaillances physiques et qui ne pourraient pas rejoindre par leurs propres moyens les points de rapatriement fixes.

Le Participant pris en charge par ce dispositif mobile sera mis hors course. Le service médical, composé de médecins et de secouristes, peut décider de la mise hors course d'un Participant pour des raisons médicales.

1.11. ASSURANCES

Assurance annulation : Tous les participants à l'Évènement peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Évènement (i) une assurance annulation Dossards, telle qu'exposée à l'article 1.5. du présent document et (ii) une assurance annulation relative aux Prestations de Tourisme.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants à l'Évènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Évènement ou au plus tard lors du retrait de

leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Évènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Évènement.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'Évènement ([Inscription -> Assurances](#))

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'Organisateur en assure la surveillance. Le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'Évènement. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne, éventuellement mise en place pendant l'Évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.12. UTILISATION D'IMAGES

1.12.1. Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Évènement (Ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Évènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site Time To dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Évènement dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de l'Évènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

1.12.2. Images de l'Évènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

1.13. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur et de V.S.O. en matière de protection des Données, l'Organisateur et V.S.O. vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O.(II) et aux Conditions Générales de Vente de V.S.O. (III). En tant que participant à l'Évènement, l'Organisateur et V.S.O. vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

A l'issue de l'Évènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Évènement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse letapedutour@aso.fr, en amont de l'Évènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Application « Connectée » - Publication des Résultats.

En choisissant de participer à l'Évènement, les participants reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible par tout utilisateur ayant téléchargé l'application l'Etape du Tour ainsi que sur le site de l'Évènement, les puces de chronométrage permettant de détecter vos passages sur tous les tapis de chronométrage.

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application ou d'internet est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

Durée de conservation des Données : Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Epreuve. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

1.14. PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;

- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.16. RESPECT DES SAS DEPART

Des SAS ont été mis en place, afin de réguler les départs lors de la course.

En classant l'ensemble des participants par niveau sportif, l'Organisateur limite ainsi le nombre de dépassements et réduit considérablement le risque de bouchons à l'approche des premières difficultés du parcours.

En fonction de votre expérience sur L'Étape du Tour et de votre niveau sportif, un numéro de SAS vous sera attribué au mois de juin 2019 : Plus le numéro de votre SAS sera petit, plus votre départ aura lieu de bonne heure.

Voici les critères qui seront utilisés, classés par ordre d'importance décroissant, pour attribuer les différents SAS :

- 1) Classement au temps réel sur l'édition 2018, 2017, 2016 & 2015 de l'Étape du Tour ;
- 2) Votre objectif sportif sur l'édition 2019 de L'Étape du Tour;
- 3) Si vous êtes licencié F.F.C. pour la saison sportive 2019 en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou licencié UFOLEP pour la saison sportive 2019 en 1^{ère} catégorie, cette donnée sera également prise en considération pour pondérer votre attribution initiale.
- 4) Si vous avez participé à une cyclosportive de référence, nous prendrons également cette donnée et votre résultat alors obtenu en considération pour votre attribution finale

L'Organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés A.S.O...) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les SAS de départ attribués à chacun. Tout participant refusant d'entrer dans le SAS de départ (ou un SAS supérieur, sur décision de l'Organisateur) à celui qui lui a été attribué pourra être se voir infliger des pénalités de temps ou être disqualifié.

1.17. MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT SUR LE PARCOURS

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de l'Évènement, chaque Participant doit se présenter au départ avec le matériel obligatoire détaillé ci-dessous :

- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'Évènement ;
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation).

Pour assurer la sécurité des Participants, il est formellement interdit de participer à l'Évènement avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète ») ;
- Un vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage ;
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ;
- Un vélo non homologué par la F.F.C.

Aussi, les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés, notamment les voitures suiveuses personnelles, sont formellement interdits sur le parcours.

1.18. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la F.F.C.. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants à l'Évènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération.

1.19. MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier décidera, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre Évènement organisé par l'Organisateur, du report de l'Évènement ou du remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

1.20. EPREUVES ACCESSOIRES ET MANIFESTATIONS ANNEXES

Peuvent être proposés sur le site Time To aux Participants, ou le cas échéant, à toute personne dont le Participant est responsable légal, la participation à :

- Des épreuves accessoires à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les épreuves organisées ou proposées par l'Organisateur en marge de l'Évènement dans une ambiance festive, se déroulant dans les trois (3) jours précédents l'Évènement ou le jour de l'Évènement, (ci-après, les **Epreuves Accessoires**),
- Des manifestations annexes à l'Évènement, c'est-à-dire toutes les manifestations proposées par l'Organisateur en vue de la préparation d'ordre physique ou mentale à l'Évènement (exemple : conférence relative à l'Évènement et à sa préparation, tests physiques, séances d'entraînements) (ci-après, les **Manifestation Annexes**).

Les participants aux Epreuves Accessoires et Manifestations Annexes reconnaissent et acceptent que les dispositions de l'article 1.12, 1.13, 1.18 et 1.16 (dans le cas où la manifestation se déroule sur un circuit fermé) du présent Règlement trouveront à s'appliquer aux Epreuves Annexes et Manifestation Annexes. Pour la lecture de ces dispositions, le terme « Évènement » devra alors être remplacé par « Epreuve Accessoire » ou « Manifestation Annexe ».

Les Participants sont informés qu'A.S.O. n'est pas l'organisateur effectif de toutes les Epreuves Annexes et Manifestations Annexes proposées sur Time To.

L'article 1.10. du présent règlement trouve à s'appliquer à toutes les Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. est l'organisateur.

Pour tous dommages subis lors de toutes Manifestations Annexes ou Epreuves Accessoires dont A.S.O. n'est pas l'organisateur, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée.

Epreuves Accessoires proposées : Reconnaissance du parcours le vendredi 19 juillet 2019 = l'option « MISE EN JAMBE »*

* = Epreuves ou Manifestations organisées par A.S.O.

L'option « MISE EN JAMBE » est proposée au tarif de 35€ T.T.C. (trente-cinq euros) sur time to. Cette option est une reconnaissance d'une partie du parcours de l'Évènement sur 20 (vingt) kilomètres environ, dont le parcours sera précisé ultérieurement, sur routes ouvertes à la circulation, se déroulant le vendredi 19 juillet 2019. Cette reconnaissance n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement. Cette option n'inclut pas de transport. Pour cette option, l'Organisateur ne proposera pas d'assurance individuelle accident – mais attire votre attention sur l'opportunité d'en souscrire une. L'Organisateur ne proposera, en outre, pas d'assurance annulation spécifique à cette option. Si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre inscription à l'Évènement, celle-ci est étendue à l'option « MISE EN JAMBE » : L'option « MISE EN JAMBE » sera ainsi également couverte par cette assurance annulation.

II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « Etape du Tour » auprès de l'Organisateur via Time To (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Evènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via Time To. Il est donc expressément rappelés que les Prestations de Tourisme ne sont pas concernées par les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O..

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur Time To. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne, ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur Time To pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de Time To :

- en ligne sur le site www.timeto.com
- en ligne via l'application Time To.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur Time To, vous devez créer un compte Time To et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de Time To.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de Time To sont autorisés.

Les paiements en ligne sur Time To sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur Time To et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du présent Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

2.7. DROIT DE RETRACTATION

2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, etc.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation suivantes :

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet :

[...]

2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

Il en est de même pour les produits personnalisés tels que tee-shirt floqué, médaille gravée ou affiche personnalisée, en application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

2.7.2. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de trente (30) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O à l'adresse letapedutour@aso.fr qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard quatorze (14) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Service Clients – EGP,
40-42 Quai du Point du Jour,
92100 Boulogne-Billancourt
FRANCE

Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente, dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par

l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande. L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via Time To, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 221-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur Time To. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.10. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Évènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Évènement afin de compléter les données que vous avez communiqué à Time To.

Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux Evènements proposés sur Time To, et permettre la vente de produits et de services sur Time To ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evènements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'Evènement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci,
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evènement à recevoir des communications des Partenaires de l'Evènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur Time To. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse informatique-et-libertes@aso.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
DPO – Etape du Tour
40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site <http://www.letapedutour.com/> est la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour, représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann le Moënner.

Directeur de la publication : Monsieur Philippe Sudres

Tél : + 33 (0)1 41 33 14 00

Le site <http://www.letapedutour.com> est hébergé par Worldline, dont le siège social est situé à Bezons (95870), River Ouest, 80 Quai Voltaire.

Tél: +33 (0)1 34 34 95 95

Durée de conservation des Données : Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Epreuve. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : letapedutour@aso.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Etape du Tour
40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt,
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Évènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

III. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE V.S.O.

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, une prestation de tourisme pour l'Évènement auprès de V.S.O. via Time To (son site web, son site mobile ou son application), correspondant aux prestations « MON ETAPE JOURS & NUITS EN HÔTEL 3* » et « MON ETAPE JOURS ET NUITS EN HOTEL 4* » telles que décrite à l'article 1.4. du Règlement, ces prestations - à l'exclusion des Dossards de participation à l'Évènement - (ci-après les **Prestations de Tourisme**) sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente (III.), qui constituent le contrat de vente qui vous lie à V.S.O..

De surcroît si vous participez à l'Évènement en tant que coureur, le Règlement vous est également applicable.

L'information préalable requise par l'article L211-8 et R211-4 du Code du Tourisme est constituée par toutes les informations contenues sur le site internet de l'Évènement et sur le parcours client Time To.

3.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par V.S.O.. Les services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement les Prestations de Tourisme, commandés via Time To.

3.2. PRIX

Les offres des Prestations de Tourisme sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrits.

Les tarifs des Prestations de Tourisme sont précisés dans le Règlement. V.S.O. se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarif privilégié pendant une période donnée.

Le prix des services de voyage est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des Prestations présentés sur Time To. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les prix ont été déterminés en fonction des données économiques au 1^{er} octobre 2018. La variation de ces données économiques est susceptible d'entraîner une révision de nos prix.

Les prix sont calculés de façon forfaitaire en fonction d'un nombre de nuitées et non de journées entières. De ce fait, si la première et/ou la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive et/ou un départ matinal, cela ne pourrait donner lieu à aucune compensation de quelque nature qu'elle soit.

3.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des Prestations de Tourisme est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, une Prestation de Tourisme deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'une autre prestation de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé de la Prestation de Tourisme commandé dans les trente (30) jours suivant la demande de remboursement.

Conformément à l'article L. 211-9 et R. 211-5 du Code du Tourisme, il est expressément reconnu à V.S.O. la faculté de modifier son offre commerciale, eu égard aux capacités disponibles.

3.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de Time To :

- en ligne sur le site www.timeto.com
- en ligne via l'application Time To.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur Time To, vous devez créer un compte Time To et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de Time To.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les Prestations ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des Prestations de Tourisme) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur et le Règlement.

V.S.O. accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement, couplé à la confirmation de commande des Prestations de Tourisme vendus par V.S.O..

3.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de Time To sont autorisés.

Les paiements en ligne sur Time To sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur Time To et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

3.6. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION - ANNULATION

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de Prestation de Tourisme qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions légales de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation suivantes, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance (article L. 121-16-1 et L. 121-21-8 du Code de la consommation) :

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet :

[...]

2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

En cas d'annulation par le Participant ou dans l'hypothèse où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité de profiter de tout ou partie des Prestations de Tourisme commandées, l'ensemble des sommes versées relatives aux Prestations de Tourisme ne pourront être remboursées

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de V.S.O. présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, V.S.O. décidera, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par des prestations équivalentes pour un autre Evènement organisé par l'Organisateur, ou d'une compensation par la fourniture de prestations équivalentes liées à l'Evènement reporté à une date ultérieure, ou du remboursement du prix déjà réglé des prestations, à l'exclusion de toute autre somme.

Il est néanmoins précisé que le participant pourra souscrire une assurance annulation propre aux Prestations de Tourisme, dont la police est consultable sur le Time To. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par V.S.O., de vous faire rembourser en tout ou partie du prix de votre Prestation de Tourisme commandée.

3.7. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE TOURISME

L'ensemble des Prestations de Tourisme seront réservées au nom du participant, renseignée lors de son inscription.

L'inscription à l'Evènement étant personnelle, ferme et définitive, dans les conditions exposées à l'article 1.4. du règlement, la commande de Prestations de Tourisme le sont, de la même manière. Il est donc formellement interdit de céder à un tiers le bénéfice des Prestations de Tourisme.

3.7.1. TRANSPORT

Les horaires de la Prestation de transport vous seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour de la réalisation de la prestation.

3.7.2. HEBERGEMENT

La classification des hôtels par étoiles s'effectue selon les normes françaises en vigueur.

Les informations relatives à l'hôtel et la confirmation de réservation à présenter lors du check-in dans cet établissement vous seront adressées ultérieurement et au plus tard dix (10) jours avant l'exécution de la Prestation.

3.8. DUREE

Conformément aux usages dans l'hôtellerie internationale, une nuitée correspond à la période de mise à disposition des chambres de 15h00 à midi le lendemain.

3.9. MODIFICATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

V.S.O. fera ses meilleurs efforts pour traiter toute demande de modification des Prestations de Tourisme formalisée par le participant, notamment en fonction des disponibilités. Le cas échéant, cette modification donnera lieu au paiement du prix des prestations supplémentaires et/ou du coût des modifications sollicitées des Prestations de Tourisme.

La renonciation du participant, avant ou pendant l'exécution des Prestations, volontaire ou involontaire, à certaines Prestations comprises dans le Package de Prestations de Tourisme ne donneront lieu à aucune compensation financière, de quelque nature qu'elle soit.

3.10. MODIFICATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DE V.S.O.

Si avant le début de l'exécution de la Prestation de Tourisme, V.S.O. est amenée à modifier un des éléments essentiels du contrat, V.S.O. en informera le participant, par écrit. Le participant aura alors la possibilité (i) d'accepter la modification du contrat proposée, cette modification sera alors formalisée par la conclusion d'un avenant au contrat, ou (ii) de résoudre le contrat.

Dans l'hypothèse où le participant opte pour la résolution du contrat, il pourra solliciter le remboursement des sommes réglées, correspondantes aux Prestations de Tourisme.

3.11. GARANTIE LEGALE

Pour les Prestations de Tourisme que vous achetez auprès de V.S.O. et via Time To, V.S.O. est tenu des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

3.12. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

V.S.O. s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les Prestations de Tourisme proposés sur Time To.

En revanche, la responsabilité de V.S.O. ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit à la faute du tiers prestataire (l'hôtelier ou le prestataire de

transport), au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

De même, la responsabilité de V.S.O. ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

V.S.O. ne saurait être responsable de la perte ou le vol d'objets personnels, durant la réalisation des prestations de transport et d'hébergement.

3.13. DONNEES PERSONNELLES

En commandant une Prestation de Tourisme auprès de V.S.O., vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiqué à Time To. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de V.S.O., qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

V.S.O. collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Assurer l'exécution des Prestations de Tourisme commandés ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre commande de Prestations de Tourisme ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande et ses mises à jour ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à la Prestation de Tourisme que vous avez commandée ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données

V.S.O. est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

V.S.O. peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de V.S.O.. Par exemple, ces prestataires peuvent être l'hôtelier ou le prestataire de transport. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de V.S.O. et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous

disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse informatique-et-libertes@aso.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Voyage Sport Organisation (V.S.O)
DPO – Etape du Tour
40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007 ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

COORDONNEES DE V.S.O. – MENTIONS LEGALES

Voyages Sport Organisation (V.S.O.), Groupement d'Intérêt inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 409 758 448, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100) France, 40-42 Quai du Point du Jour, représentée par Monsieur Yann le Moënner.

Durée de conservation des Données : Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Epreuve. A l'issue de cette durée de conservation, A.S.O. procédera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

3.14. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de V.S.O. par courrier électronique à l'adresse suivante : letapedutour@aso.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Voyage Sport Organisation (V.S.O)

Etape du Tour
40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt,
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par V.S.O. est le Centre de Méditation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à V.S.O. en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de V.S.O., vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à V.S.O., recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (<http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre V.S.O. et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.